DOSSIER CSPS

DIUO - CONCEPTION

Catégorie 2



MAITRE D'OUVRAGE :

PRÉFECTURE DE ZONE DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ OUEST
Secrétariat Général pour l'Administration
du Ministère de l'Intérieur Ouest
28 rue de la Pilate
CS 40725
35207 RENNES Cedex 2

26-375
Création d'une soute à munitions
dans le bâtiment 38

École Nationale de Police
Route des Essarts
76350 OISSEL

COORDONNATEUR SPS

SEPAQ
631 route du bourg
76490 LOUVETOT
Tél : +33 2 32 70 80 47
E-Mail : accueil@sepaq.biz

Rédigé par Franck AUVRAY

07 septembre 2026

Sommaire DIUO - CONCEPTION

2- DIUO - CONCEPTION 3
2.1- Rappels 3
2.2- Descriptif Sommaire 5
2.3- Interlocuteurs du chantier 6
2.3.1- Maître d'ouvrage 6
2.3.2- Maître d'œuvre 6
2.3.3- Coordonnateur Sécurité 6
2.3.4- DDETS ROUEN SUD 6
2.3.5- CARSAT 76 6
2.3.6- OPPBTP 7
2.4- FICHES 8
2.4.1- REGARDS 8
2.4.2- ÉCLAIRAGE 9
2.4.3- CLÔTURES ET PORTAILS 10
2.4.4- ÉLECTRICITÉ 11
2.4.5- ESPACES VERTS 12
2.4.6- BAES 13
2.4.7- LANTERNEAUX 14

2- DIUO - CONCEPTION

2.1- Rappels

RAPPEL DE LA LEGISLATION

Interventions ultérieures sur l'ouvrage

Article L4532-16

Sauf dans les cas prévus à l'article L. 4532-7, au fur et à mesure du déroulement des phases de conception, d'étude et d'élaboration du projet puis de la réalisation de l'ouvrage, le maître d'ouvrage fait établir et compléter par le coordonnateur un dossier rassemblant toutes les données de nature à faciliter la prévention des risques professionnels lors d'interventions ultérieures.

Article R4532-95

Le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage prévu à l'article L. 4532-16 rassemble, sous bordereau, tous les documents, tels que les plans et notes techniques, de nature à faciliter l'intervention ultérieure sur l'ouvrage, ainsi que le dossier technique regroupant les informations relatives à la recherche et à l'identification des matériaux contenant de l'amiante prévus aux articles R. 1334-22 et R. 1334-28 du code de la santé publique ou, le cas échéant, le rapport de repérage de l'amiante prévu l'article R. 4412-97-5 du présent code.

Il comporte notamment, s'agissant des bâtiments destinés à recevoir des travailleurs, le dossier de maintenance des lieux de travail prévu à l'article R. 4211-3 ;

Pour ce qui concerne les autres ouvrages, il comporte, notamment, les dispositions prévues aux 1° à 4° de l'article R. 4211-3 et à l'article R. 4211-4.

Article R4532-97

Le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage est remis au maître d'ouvrage par le coordonnateur en fonctions lors de la réception de l'ouvrage. Cette transmission fait l'objet d'un procès-verbal joint au dossier.
Le dossier est joint aux actes notariés établis à chaque mutation de l'ouvrage.
Dans le cas d'une copropriété, un exemplaire du dossier est également remis au syndic de l'immeuble.

Article R4532-98

Lors de toute nouvelle opération pour laquelle un coordonnateur en matière de sécurité et de santé est requis, un exemplaire du dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage est remis au coordonnateur en matière de sécurité et de santé désigné par le maître de l'ouvrage.
Le coordonnateur apporte au dossier les modifications et compléments éventuels découlant des nouveaux travaux.
Les règles de transmission prévues à la présente section s'appliquent au dossier mis à jour.

Dossier de maintenance

Article R4211-3

Le maître d'ouvrage élabore et transmet aux utilisateurs, au moment de la prise de possession des locaux et au plus tard dans le mois qui suit, un dossier de maintenance des lieux de travail.
Ce dossier comporte notamment, outre les notices et dossiers techniques prévus aux articles R. 4212-7, R. 4213-4 et R. 4215-2, les dispositions prises :

1° Pour le nettoyage des surfaces vitrées en élévation et en toiture en application de l'article R. 4214-2 ;

2° Pour l'accès en couverture, notamment :

a) Les moyens d'arrimage pour les interventions de courte durée ;

b) Les possibilités de mise en place rapide de garde-corps ou de filets de protection pour les interventions plus importantes ;

c) Les chemins de circulation permanents pour les interventions fréquentes ;

3° Pour faciliter l'entretien des façades, notamment les moyens d'arrimage et de stabilité d'échafaudage ou de nacelle ;

4° Pour faciliter les travaux d'entretien intérieur, notamment pour :

a) Le ravalement des halls de grande hauteur ;

b) Les accès aux machineries d'ascenseurs ;

c) Les accès aux canalisations en galerie technique, ou en vide sanitaire ;

5° Pour la localisation des espaces d'attente sécurisés au sens des articles R. 4216-2-1, R. 4216-2-2 et R. 4216-2-3, il précise les caractéristiques de ces espaces.

Article R4211-4

Le dossier de maintenance des lieux de travail indique, lorsqu'ils ont été aménagés à cet effet, les locaux techniques de nettoyage et les locaux sanitaires pouvant être mis à disposition des travailleurs chargés des travaux d'entretien.

Lexique des abréviations

DIUO : Dossier d'Intervention Ultérieure sur l'Ouvrage
DOE : Dossier des Ouvrages Exécutés
PPSPS : Plan Particulier Sécurité et Protection de la Santé
PdP : Plan de Prévention
PIR : Plate-forme Individuelle Roulante
EPI : Équipements de Protection Individuelle
BAES : Bloc Autonome d'Eclairage de Secours
VMC : Ventilation Mécanique Contrôlée
SSI : Système de Sécurité Incendie
TGBT : Tableau Général Basse Tension

2.2- Descriptif Sommaire

LOCALISATION

École Nationale de Police

Route des Essarts

76350 OISSEL

DESCRIPTIF SOMMAIRE

Création d'une soute à munitions dans le bâtiment 38

2.3- Interlocuteurs du chantier

2.3.1- Maître d'ouvrage

PRÉFECTURE DE ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ OUEST
Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur Ouest
28 rue de la Pilate
CS 40725
35207 RENNES Cedex 2

2.3.2- Maître d'œuvre

VOLUME ARCHITECTES
76230 QUINCAMPOIX
60 rue des Hacquets

2.3.3- Coordonnateur Sécurité

SEPAQ
631 route du bourg
76490 LOUVETOT
Tél : +33 2 32 70 80 47
E-Mail : accueil@sepaq.biz

2.3.4- DDETS ROUEN SUD

DDETS
Immeuble Hastings
27 rue du 74ème Régiments d'infanterie
760003 ROUEN Cedex 1
Tél : 02 76 27 71 01
Email : DDETS-inspection2@seine-martime.gouv.fr

2.3.5- CARSAT 76

CARSAT
5, Avenue du Grand Cours
76000 ROUEN CEDEX
Tél : 36.46

2.3.6- OPPBTP

OPPBTP

28, rue Martin Luther King
Immeuble La Marseillaise
14280 SAINT CONTEST
Tél. 02.31.44.23.61

2.4- FICHES

2.4.1- REGARDS

2.4.1.1- Localisation

- Selon plans DOE

2.4.1.2- Nature de l'intervention

- Entretien
- Réparation
- Maintenance

2.4.1.3- Accès

2.4.1.4- Risques

- Chute de hauteur
- Écrasement

2.4.1.5- Mesures de prévention

- Mettre en place des garde-corps amovibles autour des regards ouverts
- Les regards sont positionnés afin de ne pas être en milieu de circulation

2.4.1.6- Approvisionnements

- De plain-pied

2.4.1.7- Sources d'énergies

- Nombreuses prises de courant conformes à la NFC 15-100 présentes dans le bâtiment

2.4.2- ÉCLAIRAGE

2.4.2.1- Localisation

- Selon plans DOE

2.4.2.2- Nature de l'intervention

- Entretien
- Réparation
- Maintenance

2.4.2.3- Accès

2.4.2.4- Risques

- Électrisation
- Électrocution

2.4.2.5- Mesures de prévention

- Couper l'alimentation en amont et consigner avant toute intervention
- Pas de travaux sous tension
- Être en possession du niveau d'habilitation électrique adapté, aux travaux à réaliser
- Vérifier l'absence de tension

	Opération d'ordre non électrique	Opération d'ordre électrique				
		Exécutant	Chargé de travaux	Chargé de consignation	Chargé d'intervention	Chargé d'opérations
						
Basse Tension	B0	B1 - B1V	B2 - B2V B2V essais	BC	BS - BR	BE + attribut
Haute Tension	H0 - H0V	H1 - H1V	H2 - H2V H2V essais	HC	-	HE + attribut

Les différents niveaux d'habilitation électrique.

2.4.2.6- Approvisionnements

- De plain-pied

2.4.2.7- Sources d'énergies

- Nombreuses prises de courant conformes à la NFC 15-100 présentes dans le bâtiment

2.4.3- CLÔTURES ET PORTAILS

2.4.3.1- Localisation

- Selon plans DOE

2.4.3.2- Nature de l'intervention

- Entretien
- Réparation
- Maintenance

2.4.3.3- Accès

2.4.3.4- Risques

- Coactivité en zone recevant du public

2.4.3.5- Mesures de prévention

- Balisage de la zone de travaux

2.4.3.6- Approvisionnements

- De plain-pied

2.4.3.7- Sources d'énergies

- Nombreuses prises de courant conformes à la NFC 15-100 présentes dans le bâtiment

2.4.4- ÉLECTRICITÉ

2.4.4.1- Localisation

- Selon plans DOE

2.4.4.2- Nature de l'intervention

- Entretien
- Réparation
- Maintenance

2.4.4.3- Accès

2.4.4.4- Risques

- Électrisation
- Électrocution

2.4.4.5- Mesures de prévention

- Couper l'alimentation en amont et consigner avant toute intervention
- Pas de travaux sous tension
- Être en possession du niveau d'habilitation électrique adapté, aux travaux à réaliser
- Vérifier l'absence de tension

	Opération d'ordre non électrique	Opération d'ordre électrique				
		Exécutant	Chargé de travaux	Chargé de consignation	Chargé d'intervention	Chargé d'opérations
						
Basse Tension	B0	B1 - B1V	B2 - B2V B2V essais	BC	BS - BR	BE + attribut
Haute Tension	H0 - H0V	H1 - H1V	H2 - H2V H2V essais	HC	-	HE + attribut

Les différents niveaux d'habilitation électrique.

2.4.4.6- Approvisionnements

- De plain-pied

2.4.4.7- Sources d'énergies

- Nombreuses prises de courant conformes à la NFC 15-100 présentes dans le bâtiment

2.4.5- ESPACES VERTS

2.4.5.1- Localisation

- Selon plans DOE

2.4.5.2- Nature de l'intervention

- Entretien

2.4.5.3- Accès

2.4.5.4- Risques

- Coactivité en zone recevant du public

2.4.5.5- Mesures de prévention

- Balisage de la zone de travaux

2.4.5.6- Approvisionnements

- De plain-pied

2.4.5.7- Sources d'énergies

- Nombreuses prises de courant conformes à la NFC 15-100 présentes dans le bâtiment

2.4.6- BAES

2.4.6.1- Localisation

- Selon plans DOE

2.4.6.2- Nature de l'intervention

- Entretien
- Réparation
- Maintenance

2.4.6.3- Accès

2.4.6.4- Risques

- Électrisation
- Électrocution
- Chutes de hauteur

2.4.6.5- Mesures de prévention

- Couper l'alimentation en amont et consigner avant toute intervention
- Pas de travaux sous tension
- Les BAES sont implantés pour permettre d'utiliser une PIR ou PIRL conforme
- Être en possession du niveau d'habilitation électrique adapté, aux travaux à réaliser

	Opération d'ordre non électrique	Opération d'ordre électrique				
		Exécutant	Chargé de travaux	Chargé de consignation	Chargé d'intervention	Chargé d'opérations
						
Basse Tension	B0	B1 - B1V	B2 - B2V B2V essais	BC	BS - BR	BE + attribut
Haute Tension	H0 - H0V	H1 - H1V	H2 - H2V H2V essais	HC	-	HE + attribut

Les différents niveaux d'habilitation électrique.

2.4.6.6- Approvisionnements

- De plain-pied

2.4.6.7- Sources d'énergies

- Nombreuses prises de courant conformes à la NFC 15-100 présentes dans le bâtiment

2.4.7- LANTERNEAUX

2.4.7.1- Localisation

- En toiture

2.4.7.2- Nature de l'intervention

- Entretien
- Réparation
- Maintenance

2.4.7.3- Accès

- Par escalier intérieur, la clef se trouve aux services techniques
- Par passodome, la clef se trouve aux services techniques
- Par échelle à crinoline, la clef se trouve aux services techniques

2.4.7.4- Risques

- Chutes de hauteur

2.4.7.5- Mesures de prévention

- Échafaudage de pied conforme
- Présence d'un garde-corps en périphérie
- Présence d'une bande de terrain stabilisée horizontale non plantée en périphérie du bâtiment pour recevoir un échafaudage

2.4.7.6- Approvisionnements

- De plain-pied
- Manuscopic
- Grue

2.4.7.7- Sources d'énergies

- Nombreuses prises de courant conformes à la NFC 15-100 présentes dans le bâtiment